



Droit sur un bien familial donné

Par **marojo**, le **23/09/2007** à **22:25**

bonjour,

Mes parents m'ont donné 1200 m2 de terrain et ont oublié de laisser un passage pour les autres enfants qui auront le reste du terrain .

je voudrais laisser un passage pour le reste de la famille qui voudront faire construire. combien de largeur de terrain que je dois laisser et penser vous que la partie de terrain que je leur donnerai en passage je pourrai le récupérer Est ce moi qui devrais payer le géomètre pour le déplacement des bornes. Merci pour votre réponse.

Par **Jurigaby**, le **23/09/2007** à **23:04**

Bonjour.

vous n'avez rien à leur donner. Le mieux à faire est de consentir une servitude de passage sur votre terrain. La passage doit être suffisamment grand pour leur laisser un accès suffisant pour atteindre la propriété (grosso modo, espace suffisant pour laisser passer une voiture..).

A ma connaissance, vous n'avez donc pas à faire venir un géomètre. Pour bien faire les choses, il suffit d'aller voir un notaire et de faire inscrire la servitude sur votre fonds.

Par **marojo**, le **24/09/2007** à **18:02**

Merci pour votre réponse

Seulement c'est une tante qui ne m'aime plus alors je me demande s'il n'est pas mieux de lui laisser un passage en faisant déplacer les bornes en conséquence deux comme cela mon terrain sera délimité

mais la superficie qui est de 1200 m² ne sera plus.

Pour vous la largeur pour une voiture est de combien ?
que pensez vous?